

Article 1 — Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente définissent respectivement les droits et les obligations de M. Davy Delbecq agissant sous la dénomination commerciale Base-Crème, (ci-après «Base-Crème») et de ses Clients, à l'occasion de toutes les prestations effectuées par Base-Crème, dont le siège social est sis 167, rue de Roulers 7700 à Mouscron, référencé à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0729.916.684.

Le Client reconnaît que les présentes conditions règlent de manière complète et exclusive l'intégralité de ses relations avec Base-Crème. Il renonce donc à se prévaloir de toutes clauses et conditions contraires émanant de sa personne, en particulier de ses propres conditions générales de vente ou d'achat. Seules les dérogations ayant été expressément portées à l'attention de Base-Crème et faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent déroger à l'application des présentes conditions générales.

En signant l'offre ou marquant son accord sur l'exécution des obligations contractuelles de Base-Crème, notre Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application.

Article 2 — Exécution des services

Base-Crème fournira les prestations au mieux de ses capacités artistiques et créatives et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour y parvenir.

Le Client s'engage à coopérer de bonne foi avec Base-Crème et à lui fournir en temps utile tous les documents et informations nécessaires et/ou utiles liés à la fourniture des Services. Le Client est responsable de tout dommage résultant d'une information communiquée de manière incorrecte ou tardive conformément à l'article 16 des présentes conditions.

Base-Crème fournira les Services en toute indépendance. Pour le bon ordre, les parties précisent qu'il n'existera aucune relation autre que celle spécifiquement prévues par les présentes conditions, complétées au besoin par les bons de commandes et autres documents relatifs aux prestations confiées à Base-Crème. En particulier, les parties reconnaissent que Base-Crème ne fournira aucun conseil sur la légalité ou la conformité des produits, de même qu'elle ne pourra être considérée comme un représentant commercial, un agent ou un distributeur du Client. En outre, Base-Crème établira son agenda de manière indépendante, étant entendu qu'elle s'efforcera de respecter les conditions de livraison convenues. L'exécution des prestations ne pourra débuter qu'après réception par Base-Crème de tous les documents utiles et pertinents relatifs à la fourniture des prestations et après réception par Base-Crème de tout acompte conformément à l'article 4.

Compte-tenu de son activité, Base-Crème est tenue d'une obligation de moyen et non de résultat. Elle ne saurait être tenue pour responsable si la prestation ne fait pas apparaître de résultat tangible notamment en terme de rendement ou d'efficacité. En tout état de cause, si sa responsabilité venait à être reconnue au titre d'une marchandise fournie ou d'une prestation réalisée, le montant maximum des dommages et intérêts auxquels elle pourrait être condamnée ne pourrait excéder le prix payé par le Client pour la marchandise ou la prestation en question.

L'éditeur responsable du contenu publicitaire sera le Client.

Article 3 — Validité des offres

Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité de nos offres est de 30 jours à dater de leur émission. L'offre de prix sera accompagnée d'un devis précis des prestations à réaliser. L'offre ne lie Base-Crème que sur les obligations qui lui incombent personnellement, à l'exclusion de celles incombant à des prestataires ou fournisseurs indépendants de Base-Crème. Sauf indication contraire et accord exprès quant à ce, les délais de livraisons sont indiqués à titre purement indicatif.

Le Client qui souhaite faire appel à ses services est invité à renvoyer le devis daté et signé, avec mention « bon pour accord » et les conditions générales paraphées à l'adresse email suivante : bonjour@base-creme.com.

À défaut de réception du document valablement signé, Base-Crème est en droit de suspendre le commencement de ses prestations.

Une fois passé ce délai, l'offre sera réputée caduque ou non-avenue et Base-Crème se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis. L'exécution des prestations faisant objet de l'offre sera conditionné à l'émission d'une

nouvelle offre et/ou accord des parties sur un nouveau prix relativement aux prestations.

Article 4 — Commandes

Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part. Toute modification apportée unilatéralement par le Client à son bon de commande ou à notre offre devra être considéré comme une contre-offre, qui ne liera Base-Crème qu'après acceptation et confirmation par écrit. En pareille hypothèse, les conditions générales de vente de Base-Crème demeurent exclusivement d'application conformément à l'article 1.

Article 5 — Prix et termes de paiement

Le prix est défini en euros toutes taxes comprises.

Un acompte de 40 % de la commande initiale sera versé, le jour de la signature de la commande et au plus tard avant le commencement de la prestation. Le défaut de paiement de l'acompte constituant une raison pour Base-Crème de ne pas entamer les prestations par la faute du Client. Le Client assumera seul les retards dans l'exécution des prestations résultant du paiement tardif de l'acompte. Pour le bon ordre, le paiement de l'acompte constitue un préalable à l'exécution par Base-Crème du contrat, et non une condition de validité de celui-ci. Le Client demeure donc pleinement tenu les obligations du contrat (notamment les indemnités de terminaison) même en cas d'absence de paiement de l'acompte.

Le solde restant sera à payer dans les 30 jours à dater de la réception de la facture. Les produits livrés restent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles (droit de rétention).

Article 6 — Propriété intellectuelle

Les prestations effectuées par Base-Crème portent sur la création de contenus originaux et exclusifs, qui peuvent faire l'objet de protection par différents droits de propriété intellectuelle, en ce compris mais sans s'y limiter, le droit d'auteur, le droit de marque, le droit de brevet, le droit de protection sur les dessins et modèles, le droit sui generis sur les bases de données et les programmes d'ordinateurs, know how, goodwill ainsi que le droit de protection du secret d'affaires (ci-après la «Propriété Intellectuelle»).

Les fichiers, images, textes, créations, projets,... réalisés par Base-Crème restent la Propriété Intellectuelle exclusive de Base-Crème sauf indication contraire dans le contrat, dans les échanges d'emails ou sur la facture. Dans ce cas, les droits ne seront cédés qu'à compter du règlement effectif de la totalité du prix de la commande.

À défaut, Base-Crème octroie au Client une licence exclusive d'utilisation de toute la Propriété Intellectuelle existante et future sur toutes les œuvres. Cette licence s'effectue pour le monde entier, pour toute la durée de chacun des droits de Propriété Intellectuelle, et pour toutes les méthodes et formes d'exploitation. La licence n'est accordée qu'après le paiement intégral du prix des prestations, conformément à l'article 5, y compris, le cas échéant, le paiement de tout intérêt, dommage ou frais de recouvrement.

La License octroyée au Client peut faire l'objet d'une sous-licence, pour tous les droits intellectuels existants et futurs sur toutes les œuvres. Cette sous-licence devra être notifiée et soumise à l'acceptation de Base-Crème, qui ne pourra la refuser que dans la limite de la bonne foi et des usages commerciaux.

Cette licence ne comprend pas l'utilisation de marques ou de noms commerciaux développés pour et utilisés par Base-Crème.

Les parties conviennent que le paiement des factures de Base-Crème constitue la contrepartie économique suffisante pour l'octroi des licences au Client. Base-Crème ne recevra aucune rémunération supplémentaire pour cela.

Le Client est libre de déterminer le mode et la forme d'exploitation ultime des œuvres.

En tout état de cause, Base-Crème conserve tous les droits intellectuels sur les œuvres, même si les œuvres ne sont pas exploitées totalement ou même partiellement de quelque manière que ce soit.

Le Client assistera Base-Crème et apportera son concours à toute action tendant à inscrire, maintenir ou défendre un droit de Propriété Intellectuelle.

À défaut d'action de Base-Crème et afin de pouvoir faire valoir le transfert contre des tiers, le Client se voit accorder le droit d'obtenir le titre juridique pertinent ou d'engager des poursuites en cas de violation par des tiers. Dans la mesure nécessaire, le Client peut également agir, à ses frais cependant, au nom de Base-Crème. Dans ce cas, Base-Crème apportera sa coopération raisonnable afin d'obtenir le titre juridique pertinent ou de mener une procédure et/ou des poursuites judiciaires.

Base-Crème renonce expressément à son droit d'interdire la première publication des œuvres et renonce également à la mention de son nom sur chacune de ses œuvres, sauf convention contraire.

La licence d'utilisation (ou le cas échéant, la cession) des droits de Propriété Intellectuelle ne porte que sur la proposition, la piste créative ou le concept retenu, le Client s'interdisant en conséquence à utiliser les projets, propositions, pistes créatives ou concepts non retenus.

Article 7 — Contenu Client

Base-Crème décline toute responsabilité liée aux textes et aux images fournies par le Client ainsi qu'à tout matériel fourni par ou à la demande expresse du Client (ci-après le «Contenu Client»). Ce dernier reconnaît posséder les droits d'utilisation et de modification de tous les documents (photographie, vidéos, textes,...) qu'il nous fournit pour la réalisation de ses produits. Le Client nous garantit expressément contre toute revendication ou tout recours de tiers concernant une éventuelle violation des droits de Propriété Intellectuelle liés au Contenu Client. À la demande écrite de Base-Crème, le Client devra présenter une preuve des droits de propriété relatifs audit matériel. Aussi, le Client défendra, indemnisera et protégera Base-Crème et tous ses membres du personnel contre toute réclamation résultant de :

- tout dommage occasionné à des individus ou à des biens par un article vendu ou ayant fait l'objet d'une publicité et concernant les informations du Client stockées sur un serveur Base Crème;
- tout matériel diffamatoire ou illégal ou qualifié de diffamatoire ou d'illégal placé par le Client sur un serveur Base-Crème;
- tout matériel violant ou supposé violer les droits de propriété d'une tierce partie;
- toute réclamation d'une tierce partie découlant de l'accès ou de l'utilisation par une tierce partie des informations du Client.

Le Client est seul responsable de toute information erronée, des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales qu'il pourrait transmettre et s'engage à payer les frais engendrés.

Les améliorations, modifications, agencements et autres productions (soit les «Délivrables») créés par Base-Crème sur la Base du Contenu Client sont la propriété exclusive de Base-Crème et font l'objet d'une licence conformément à l'article 6.

Article 8 — Copyright, mentions commerciales & référence dans le cadre de la publicité

Sauf mention contraire explicite de la société Cliente, Base-Crème se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention et d'un logo qui devront rester visibles. Sauf convention contraire et dans les limites des usages commerciaux honnêtes, Base-Crème se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société Cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article 9 — Prestations

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le devis ou le bon de commande.

9.1. Création de site internet

9.1.1. Modalités

Le travail de création et les délais de réalisation prévus ne courent qu'à dater de la remise complète à Base-Crème de l'ensemble des éléments que le Client souhaite voir insérés dans le site.

9.1.2. Phases successives de création

La création du site se déroule généralement en plusieurs phases: maquette, site en version « bêta » et mise en ligne. Le passage d'une phase à la phase suivante entraîne validation irrévocable de la phase précédente.

9.1.2.1. Maquette

La maquette représente les aspects essentiels du site. La maquette sera visible en ligne mais peut être présentée sur support papier si les conditions requises pour une visualisation en ligne ne sont pas disponibles chez le Client. La maquette traduit les choix graphiques du Client et son mode de consultation (menus d'accueil, sous menus, menus permanents etc.) Techniquement, elle est constituée par des exemples représentatifs de « pages écrans » au format HTML, en relation avec la base de données élaborée à l'aide des informations reçues du Client. La maquette provisoire est adressée au Client pour corrections éventuelles et modifications. Cette maquette reste la propriété de Base-Crème. C'est durant cette étape de maquettage que le Client pourra fournir ses corrections éventuelles: jusqu'à trois modifications pourront être apportées par le Client gratuitement et, au-delà, les modifications seront payantes. Après ces corrections et sans retour du Client dans un délai de 8 jours, la maquette devient définitive.

9.1.2.2. Site en version « bêta »

Le site en version « bêta » est mis en ligne sur un sous-domaine de Base-Crème. Il comporte à ce titre la totalité du site, soit l'ensemble des pages écrans mentionnés dans l'offre commerciale et leur mode de fonctionnement interactif. Tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le Client restera la propriété de Base-Crème. Base-Crème n'est pas responsable du contenu déposé sur le site, ni de l'utilisation de celui-ci par le Client. Le donneur d'ordre ne peut s'opposer à la mention du nom du fournisseur, même si le travail mentionne déjà le nom d'un éditeur ou d'un intermédiaire, d'un agent publicitaire ou autre.

9.1.2.3. Mise en ligne

La mise en ligne s'effectue en deux temps. Elle a lieu d'abord à titre d'essai sur un espace numérique. Elle est destinée à vérifier le fonctionnement effectif du site en ligne, et notamment son degré effectif d'interactivité, ainsi que les éventuelles difficultés de fonctionnement. Dès cette étape, la phase sur le référencement commence afin de vérifier que le site est bien indexé, notamment par Google. Une fois cette vérification effectuée, la mise en ligne est dite définitive.

9.1.3. Hébergement

Le site internet du Client sera hébergé au nom et pour le compte du Client, par Base-Crème auprès de fournisseurs. La sélection du fournisseur revient au Client, éventuellement sur recommandation de Base-Crème. Le Client supportera les conséquences de ce choix. La réalisation d'un site implique donc un contrat d'hébergement initial d'un an. Le renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine est automatique tous les ans à l'échéance du contrat précédent si aucune résiliation n'a été faite par écrit dans le mois précédent la date d'échéance du présent contrat. L'hébergement sera facturé un mois à l'avance de façon annuelle à date anniversaire. Une rupture de contrat implique le règlement du solde de l'année écourtée. En cas de non-paiement de la facture, et à la suite de relances, Base-Crème se réserve le droit de cesser l'activité d'hébergement et l'application ou du site internet sans aucun préavis.

Base-Crème ne pourra être tenue responsable de l'interruption de service due aux fournisseurs. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le Client déclare parfaitement connaître, Base-Crème ne saurait être tenu responsable notamment pour :

- les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures,
- les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données,
- de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du Client dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Base-Crème et ses fournisseurs,

- les dommages éventuels subis par les matériels du Client, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier,
- les détournements éventuels par des tiers et par la faute du Client de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

10.1.4. Nom de domaine

Base-Crème n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, il faut donc tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le Client reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité Base-Crème, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

9.1.5. Compatibilité des navigateurs

Base-Crème s'engage à rendre un site cohérent et utilisable sur les navigateurs récents (Edge, Firefox, Chrome et Safari) jusqu'à ses 2 versions précédentes.

9.1.6. Référencement

Base-Crème ne garantit pas le résultat des référencement du site internet. Base-Crème n'est tenue à ce titre qu'à une obligation de moyen.

9.2 Création de supports imprimés ou visant à être imprimés.

9.2.1. Modalités

Un devis gratuit sera fourni au Client et signé. Le projet réalisé restera la propriété de Base-Crème conformément à l'article 6.

Trois modifications gratuites du projet initial (en phase de création) pourront être demandées. Toute autre modification supplémentaire sera facturée au Client.

Le Client devra attester que les fichiers visant à être imprimés sont conformes à la commande. Il validera par écrit ou par courrier électronique un bon à tirer avant lancement en impression.

Le Client devra attester que les produits livrés sont conformes à la commande. Il apposera dès lors sa signature sur le bon de livraison.

9.2.2. Garantie des supports imprimés

Le Client est tenu d'effectuer un examen minutieux des produits livrés lors de la réception, en présence du transporteur si d'application, et conformément à ses capacités. Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit être notifiée au vendeur dans les 7 jours de la livraison des produits. Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée au vendeur dans les quinze jours de la découverte de ces vices par l'acheteur ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement les découvrir. Si il y a une réclamation, cela n'autorise pas le Client à suspendre le paiement. Base-Crème ne peut être tenue responsable de toute utilisation des produits fournis par Base-Crème dont l'utilisation dépasse l'accord de vente initiale.

9.3 Prestations de conseil et/ou de stratégie marketing

9.3.1. Modalités

Pour les séances en présentiel, tout lieu de séminaire doit être soumis à l'approbation de Base-Crème. Des frais de déplacement et d'hébergement du ou des consultants peuvent dès lors s'appliquer.

9.3.2. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation ou report du Client doit être communiqué par écrit au plus tard 7 jours ouvrables avant le début de la prestation.

Si une annulation, définitive ou non, intervient moins de 7 jours ouvrables avant le début de la prestation, la totalité du montant de la commande restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire, sauf en cas de force majeure. Pour toute annulation ou report, tous les frais (réservation, location, hébergement et déplacement) seront imputés au Client et immédiatement facturables, payables sans délai.

Article 10 — Responsabilité

Pour toutes nos interventions, Base-Crème limite ses obligations à un devoir de conseil, le Client gardant l'intégralité du pouvoir décisionnel et restant de ce fait, intégralement et exclusivement responsable de ses décisions. Dans ses relations avec les tiers (sous-traitants, fournisseurs, partenaires commerciaux), Base-Crème n'intervient qu'au nom et pour le compte du Client. Pour chaque mission et pour chaque fournisseur, un contrat individuel sera donc réputé être passé directement entre le Client et le fournisseur. Base-Crème ne conclura des contrats au nom et pour le compte du Client que pour autant qu'ils soient nécessaires pour l'exécution des prestations confiées à Base-Crème. Sauf les cas de dol ou de faute grave manifeste, le Client garantit qu'il reprendra et fera siennes toutes les obligations contractées par son compte par Base-Crème.

Pour les contrats dont la valeur commerciale excède 10.000 EUR, un accord exprès et préalable sera sollicité auprès du Client.

Dans le cas d'une prestation visant à l'élaboration d'objectifs, et même si à l'issue de celle-ci la définition et la rédaction des objectifs sont à charge de Base-Crème, le Client reconnaît que toute modification ou ajout par la suite est sujet à facturation supplémentaire et qu'il en sera de même pour tout élément dont la rédaction ou la compréhension est sujet à interprétation.

Article 11 — Sous traitance

Dans le cadre de l'exécution des missions confiées à Base-Crème, un traitement de données à caractère personnel peut être requis et le Règlement général sur la protection des données (2016/679 EU) du Parlement et du Conseil Européen (ci-après le «RGPD») ainsi que la loi du 30 juillet 2018 peuvent trouver à s'appliquer sur ces différents traitements. Dans ce cas et sauf convention contraire, les parties conviennent qu'elles agiront chacune en qualité de responsable distinct des traitements dont elles sont responsables. Chaque partie garantit donc l'autre du respect des textes pertinents et garantit et indemniser l'autre pour toute condamnation découlant d'infraction.

Le traitement des données à caractère personnel par Base-Crème en tant que responsable du traitement a lieu conformément aux dispositions énoncées dans la déclaration de confidentialité (<https://www.base-creme.com/politique-de-confidentialite>). Base-Crème peut traiter les données d'identification et de contact du Client et/ou de ses employés à des fins d'administration de la Clientèle, de comptabilité et de gestion des litiges éventuels.

Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel et sur la manière dont les personnes concernées peuvent exercer leurs droits, le Client doit consulter la déclaration de confidentialité. Le Client informera ses employés à ce sujet.

Le Client garantit qu'il dispose d'une base juridique suffisante pour transférer les données à caractère personnel et pour fournir aux personnes concernées les informations relatives au traitement, y compris la référence à la déclaration de confidentialité.

Article 12 — Fichiers de travail et logiciels sources

La livraison éventuelle des fichiers de travail relatifs à la commande ne se fera qu'en cas de nécessité induite par la stricte exploitation de l'œuvre. La livraison des fichiers sources n'est donc pas obligatoire ni automatique. Selon le travail de mise en page, et le logiciel créé pour la commande, Base-Crème est libre de définir le prix de vente TTC pour la remise des documents sources. Ce montant ne pourra être inférieur à 20% de la commande initiale.

Article 13 — Défaut de paiement partiel ou total

Les factures sont payables au plus tard à date d'échéance mentionnée sur celles-ci.

Passé ce délai, toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 15 % par an, chaque mois entamé étant intégralement dû, avec un taux minimum conforme à celui prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du montant resté impayé avec un minimum de 40,-€ par facture.

Toute contestation relative à une facture devra parvenir par écrit, dans les huit jours francs de son envoi. Une fois passé ce délai, la facture sera

présumée acceptée par le Client. En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'acheteur sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant des intérêts et indemnités susmentionnés.

Article 14 — Force majeure

En cas de force majeure (sans que cette liste ne soit limitative : pandémies, grèves, lock-out, intempéries, tempêtes, incendies, inondations, guerres, bugs ou virus informatiques, incidents d'ordre technique, retards du fournisseur, pénurie de main-d'œuvre, maladie, etc.) ou de circonstances imprévues, les délais d'exécution sont suspendus jusqu'à ce que le cas de force majeure ou la circonstance imprévue prenne fin.

Par circonstance imprévue, il convient d'entendre toute circonstance raisonnablement imprévisible lors du dépôt de l'offre et qui rendrait l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre, au-delà des prévisions normales.

Si celle-ci ne cesse pas, elle fonde les parties à demander la révision ou la résiliation du contrat. Si ces circonstances sont de nature à n'entraîner qu'une interruption des prestations, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour toute la durée de l'interruption. Le Client supportera les éventuels frais de retard, pour autant qu'il y en ait, résultant du cas de force majeure ou de la circonstance imprévue.

Article 15 — Suspension des obligations pour inexécution par le Client

Dans tous les cas, les délais d'exécution seront suspendus de plein droit et sans notification préalable nécessaire :

- Si les conditions de paiement ne sont pas respectées;
- Si des changements conséquents sont décidés par le Client en cours de prestation ou en cas de répétition anormale de correction. Si ces modifications ou corrections entraînent un surcoût de plus de 10% du montant initialement convenu, le Client sera prévenu et est d'ores et déjà informé que ces frais seront à sa charge;
- Si le Client ne communique pas les informations ou documents demandé(s) et nécessaires à la bonne exécution des prestations endéans le délai spécifié.

Le Client est informé qu'en cas d'inexécution, d'exécution partielle ou incomplète de ses obligations (par exemple, non-paiement des prestations ou des acomptes convenus), le prestataire est en droit de suspendre ou de différer l'exécution de ses prestations jusqu'à ce que le Client ait régularisé sa situation. S'il est dans ce cas, le prestataire en informera par email le Client afin qu'il puisse satisfaire à ses obligations endéans le délai spécifié.

Article 16 — Terminaison du contrat

La présente convention sera toutefois résiliée de plein droit et sans mise en demeure préalable par Base-Crème dans les cas énoncés ci-après, sans préjudice du droit de la partie qui invoque cette clause résolutoire expresse de réclamer un dédommagement :

- en cas de faillite de l'une des parties à la présente convention;
- en cas de circonstances mettant en péril l'indépendance professionnelle;
- en cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.

Le Client, s'il répond à l'une de ces conditions, sera informé par Base-Crème et par écrit des raisons justifiant la résiliation de la convention.

Enfin, si le Client refuse la commande, annule le contrat ou si celui-ci ne peut pas être exécuté de la faute du Client, celui-ci sera tenu au paiement des prestations réalisées, des marchandises livrées et d'une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant total de la commande à titre de manque à gagner (article 1794 du Code civil). L'acompte reste par ailleurs définitivement acquis par Base-Crème.

Article 17 — Confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer ou communiquer, à ne pas laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'elle n'y ait été autorisée par écrit au préalable par l'autre partie, les données, renseignements, informations, applications,

méthodes et savoir-faire confidentiels ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont elle a eu connaissance à l'occasion de l'exécution de sa mission. Les obligations de confidentialité prévues dans la présente convention persistent aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel, y compris au-delà de la date de fin de la présente convention.

Article 18 — Litiges

La loi belge est applicable à tous nos contrats, même si l'acheteur est établi à l'étranger avec exclusion spécifique prévu la Convention de Vienne sur la Vente internationale de marchandises. Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques. Toute contestation sera de la compétence des Tribunaux de l'arrondissement de Tournai.